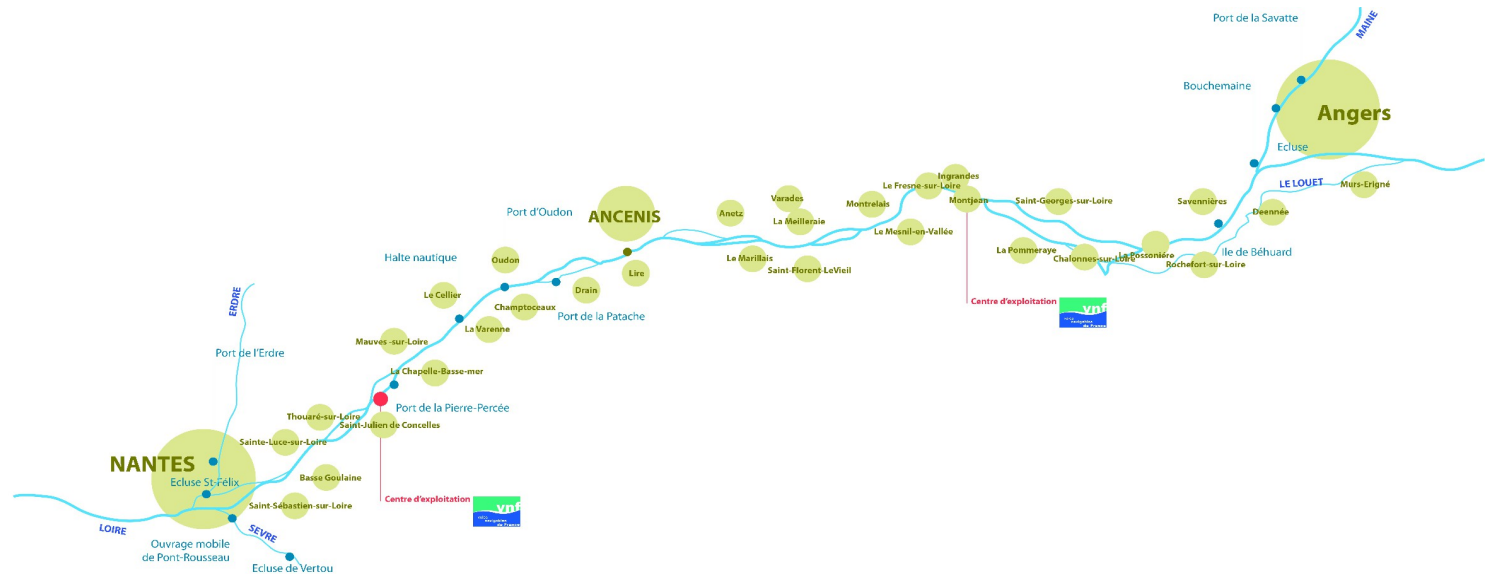




# Commission Locale des Usagers de la Loire

*entre Nantes et Bouchemaine*

*Mardi 4 avril 2017*



## Ordre du jour

- Bilan des actions menées en 2016
- Informations sur les actions liées au Plan Loire Grandeur Nature
- Travaux sur les ponts en 2017-2018
- Régularisation de l'occupation des bateaux de pêche
- Rappel sur la vignette
- Suivi des demandes des usagers
- Expression des usagers

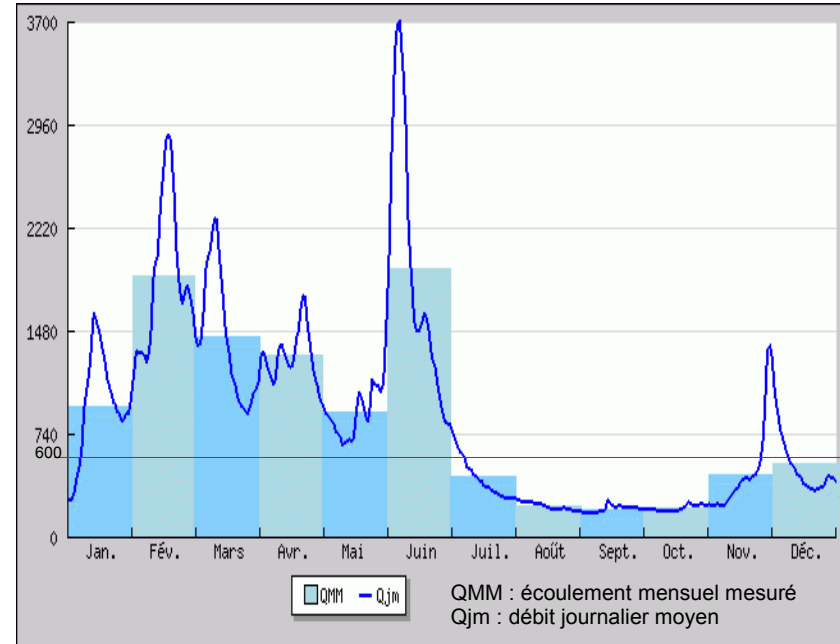
# Bilan des actions menées par l'UTI en 2016



- Balisage d'étiage :

Mise en place du balisage d'étiage	<b>du 07/07/16 au 30/12/16 (balisage ponctuel le 11/05 = 1,40ml, Béhuard)</b>
Bulletin de navigabilité	<b>25 semaines</b>
Cote mini relevée	<b>le 06/09 (Mtj : -1,69 m) = 169,89 m3 = mini 1 m (mouillage)</b>
Cote maxi relevée	<b>le 06/06 (Mtj : 4,67m) = 3722,81 m3</b>

## Débits année 2016



Les bulletins de navigabilités sont diffusés par avis à la batellerie.

Les avis à la batellerie sont consultables gratuitement par voie d'abonnement électronique sur le site internet de Voies navigables de France (<http://www.vnf.fr/vnf/home.vnf?action=vnf>).

## Bilan des actions menées par l'UTI en 2016

Boire du Cellier



Boire du Chalet (Tx Régie)



Motorisation de la barge de Montjean sur Loire «LA TOUE »

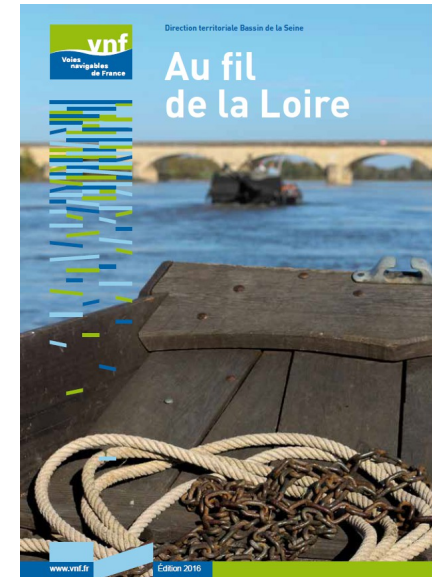


## Bilan des actions menées par l'UTI en 2016

- Participation à Débord de Loire : stand et démonstration de balisage



- Mise à jour et édition de la plaquette Au fil de la Loire
- Epaves : enlèvement du Ernée
- Définition des zones de stationnement avec les collectivités



## Bilan des actions menées par l'UTI en 2016

<b>Restauration écologique de la boire du Cellier</b> (travaux de dévégétalisation)	77 300 €
<b>Abattage d'arbres dangereux</b> (Rive droite de la Loire : communes de Ste Luce et de Montrelais)	4 100 €
<b>Scarification des grèves de Loire</b>	24 000 €
<b>Pose d'enrochement</b> Berge d'Ancenis, épi Béhuard	4 500 €
<b>Enlèvement d'épave</b> Le Erné	3 190 €
<b>Balisage et signalisation</b> Fabrication de corps morts et traitement des embâcles Motorisation d'une barge multi-services « La Toue »	12 000 € 204 500 €
<b>Total</b>	<b>329 590 €</b>

# Plan Loire : Programme de rééquilibrage du lit entre les Ponts-de-Cé et Nantes

## Organisation des études

### MOA

VNF + AMO (SETEC-HYDRATEC-AQUASCOP)

### MOE

Secteur	Maître d'œuvre	Début au plus tard des travaux (et durée prévisible)	Estimation du coût d'opération TTC (valeur 2015)
Lot 1 - Bellevue	EGIS Eau / CNR	2020 (3 années)	20 M€
Lot 2 - Oudon-Anetz	ARTELIA	2019 (2 années)	12,4 M€
Lot 3 – Ingrandes-Montjean	ISL Ingénierie	2017 et 2019 (1 année)	2,07 M€

### Assistance environnementale

EGIS Eau – THEMA Environnement – FISH-PASS

## Plan Loire : Programme de rééquilibrage du lit entre les Ponts-de-Cé et Nantes

### Avancement 2016

- Passation des marchés de maîtrise d'œuvre et du marché d'études réglementaires
- Acquisition de données d'état initial (inventaires naturalistes, mesures de lignes d'eau et vitesses...)
- Réalisation des études préliminaires pour les 3 lots
- Concertation menée dans le cadre des études préliminaires (réunion avec les acteurs du territoire le 10 novembre 2016)
- Construction des modèles hydrauliques et hydrosédimentaires
- Présentation en COTECH le 15 décembre 2016

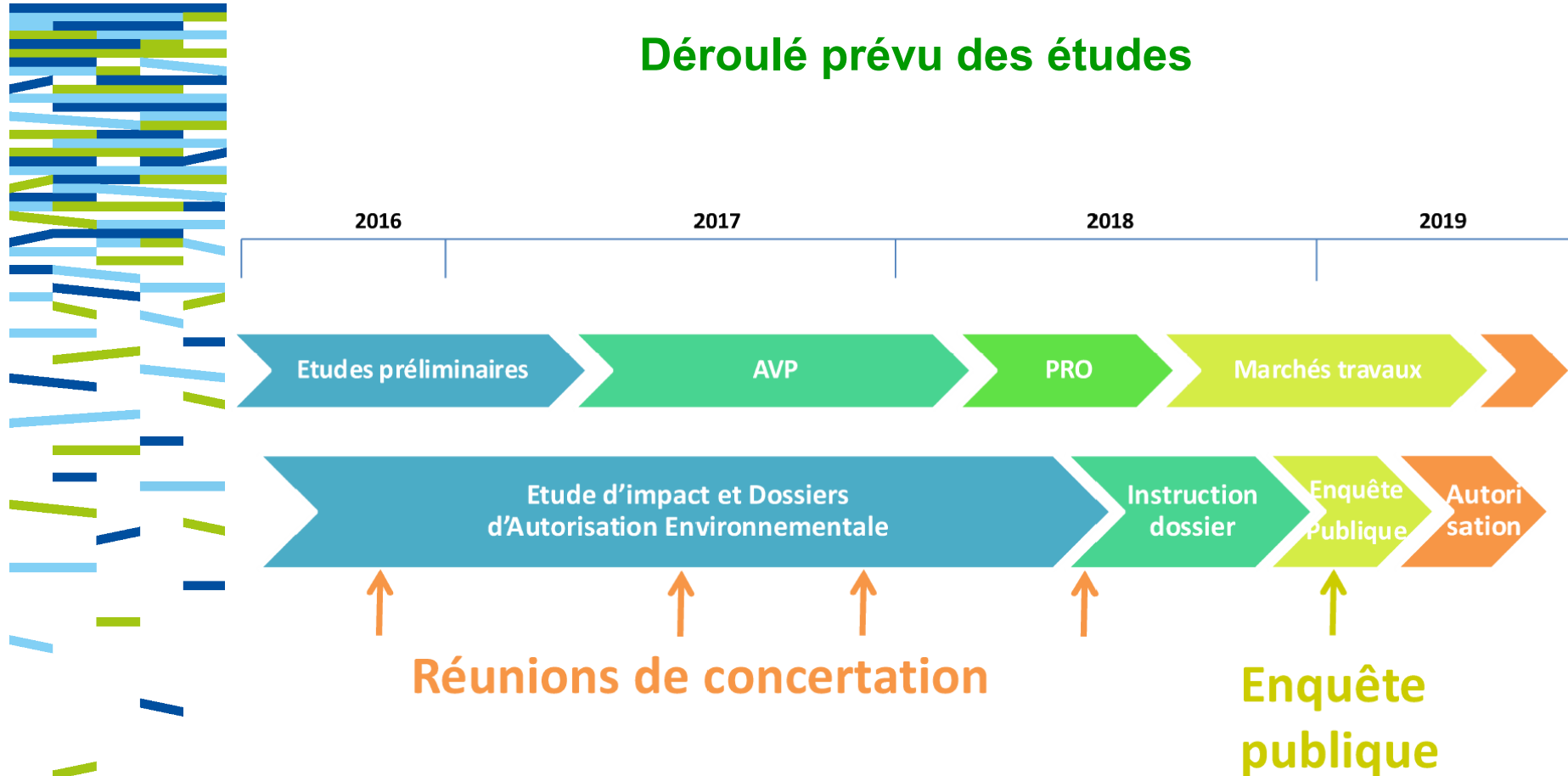
Disponible sur le site internet [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr) :

- Bilan de la concertation de novembre 2016
- Fiches de présentation du programme et démarrage des études



# Plan Loire : Programme de rééquilibrage du lit entre les Ponts-de-Cé et Nantes

## Déroulé prévu des études



## Plan Loire : Programme de rééquilibrage du lit entre les Ponts-de-Cé et Nantes

### Actions 2017

- Modélisation hydraulique des scénarios d'intervention
- Choix du scénario à étudier en phase AVP pour les 3 lots et validation en COTECH et COFIL : Mai 2017
- Démarrage de l'AVP en Juin 2017
- Modélisation hydrosédimentaire du scénario AVP + modèle physique de l'aménagement de Bellevue
- Poursuite des acquisitions d'état initial
- Réalisation de l'étude d'impact et du dossier d'autorisation unique
- Réunion d'information des acteurs en Juin + nouvelle phase de concertation en fin d'année

Publications à venir sur le site internet [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr) :

- Fiches de présentation des études préliminaires

## Travaux sur les ponts 2017 - 2018

- En 2017 :

- Pont de Saint Florent le Vieil
  - Travaux de décapage et de peinture sous maîtrise d'ouvrage CD49. Compte tenu que le pont contient du plomb et de l'amiante, les travaux de décapage sont réalisés avec un module fixe de confinement.
  - La largeur des passes navigables est réduite à 17 m.
  - Fin prévisionnelle des travaux au droit des passes navigables : 30 avril 2017.
  - Fin prévisionnelle des travaux : 28/07/17
- Pont de Chalonnnes sur Loire : entreprise en cours de désignation



## Travaux sur les ponts 2017 - 2018

- En 2017 (suite):

- Ponts de Thouaré sur Loire : remplacement des voûtains par des dalles préfabriquées et mise en peinture des deux ponts enjambant la Loire :
  - Les travaux sur le pont du haut-Village en rive sud (navigable) seront réalisés de mars à août. **Mise en place d'une passe unique à l'avancement des travaux.**
  - Les travaux sur le grand pont de Thouaré côté nord (non navigable) seront réalisés de février à août.
  - Entreprise Bouygues TP
  - Durée des travaux : 6 mois (février-août 2017)
  - Fermeture des ponts pendant les travaux

- En 2018 :

- Pont de Pirmil : durée 2 ans avec report possible de la navigation sur le bras de la Madelaine

## Travaux prévus pour 2017 - 2018

- En 2017 : Restauration écologique de la Boire d'Anjou
  - Commune de La Varenne : enlèvement du gué de l'Aireau
  - VNF : Travaux de dévégétalisation
- Travaux d'amélioration sur les cales de Chalennes et Rochefort



- En 2018 : Restauration écologique du bras de l'île Kerguelen

## Régularisation de l'occupation des bateaux de pêche

- Cela concerne prioritairement les bateaux et engins de pêche (guideau) qui stationnent de manière régulière sur la Loire
- Délimitation des zones de stationnement en cours de finalisation avec les maires des communes concernées
- Une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial (DPF) sera adressée au propriétaire du bateau concerné
  - La convention autorise l'utilisation privative du DPF et le corps-mort et les autres installations le cas échéant
  - La convention est personnelle, précaire, révocable et soumise à redevance

# Régularisation de l'occupation des bateaux de pêche

- Redevance
  - $R = \text{Valeur locative de référence} \times \text{coefficient d'activité} (1,25)$

	Valeur locative	coefficient	Tarif au m <sup>2</sup> /an
Zones rurales	0,39	1,25	5,85 €
Petites Villes : moins de 15 000 hab	0,57	1,25	8,55 €
Villes moyennes : entre 15 000 et 50 000 hab	0,88	1,25	13,20 €
Grandes Villes	1,34	1,25	20,10 €

- Le défaut de convention entraînera l'engagement de poursuites prévues par les textes :
  - majoration de 100 % de l'indemnité (L2125-8 CGPPP)
  - procédure de grande voirie (L2132-9 CGPPP)

## Rappel sur la vignette

- Le péage plaisance dit vignette s'applique sur la Loire depuis sa création par l'article 124 de la loi de finances pour 1991 codifié à l'article L4412-1 du Code des transports
  - *Les transporteurs de marchandises ou de personnes et les propriétaires de bateaux de plaisance d'une longueur supérieure à 5 mètres ou dotés d'un moteur d'une puissance égale ou supérieure à 9,9 chevaux sont assujettis, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, à des péages perçus au profit de Voies navigables de France lorsqu'ils naviguent sur le domaine public qui lui est confié, à l'exception de la partie internationale du Rhin et de la partie internationale de la Moselle au sens de l'article 1 de la convention signée le 27 octobre 1956 entre la République française, la République fédérale d'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la canalisation de la Moselle. Le montant de ces péages est fixé par l'établissement.*
  - Le péage s'applique aux bateaux de plus de 5 mètres ou ayant un moteur de plus de 9,9 CV qui naviguent sur la Loire.
  - Le péage s'applique aux professionnels, et aux plaisanciers.



## Rappel sur la vignette

- Existence de tarifs fixés par VNF différents pour le transport de personnes et pour la plaisance dès lors que le réseau VNF est utilisé (articles R4412-2 et R4412-3 du Code des transports)
  - Tarifs plaisance

Forfait	I - de 8 ml	II de 8 ml à - de 11 ml	III de 11 ml à - de 14 ml	IV 14 ml et plus
1 JOUR	2,8 € x Longueur + 11,0 €	2,8 € x Longueur + 16,6 €	2,8 € x Longueur + 22,0 €	2,8 € x Longueur + 27,3 €
7 JOURS	3,8 € x Longueur + 15,0 €	3,8 € x Longueur + 22,8 €	3,8 € x Longueur + 30,3 €	3,8 € x Longueur + 37,7 €
LOISIRS	7,4 € x Longueur + 27,2 €	7,4 € x Longueur + 39,6 €	7,4 € x Longueur + 51,9 €	7,4 € x Longueur + 66,3 €
LIBERTE	8,3 € x Longueur + 85,8 €	8,3 € x Longueur + 196,9 €	8,3 € x Longueur + 375,1€	8,3 € x Longueur + 489,7 €

*NB : Remise de 17 % pour l'achat de la vignette annuelle avant le 31 mars et abattement de 90 % pour les bateaux labellisés BIP*

## Rappel sur la vignette

- Autres tarifs
  - Bateaux écoles
    - 252,90 €/an
  - Bateaux promenade
    - Forfait annuel : 22,87 €/m<sup>2</sup>
    - Forfait 180 jours : 14,16 €/m<sup>2</sup>
    - Tarif au réel : 0,155 €/m<sup>2</sup> + 0,198 € par km
  - Paquebots fluviaux
    - Forfait annuel : 25,91 €/m<sup>2</sup>
    - Forfait 180 jours : 15,58 €/m<sup>2</sup>
    - Tarif au réel : 0,179 €/m<sup>2</sup> + 0,198 € par km

## Suivi des demandes des usagers

- Les souches au niveau des Folies Siffait ont été coupées pour ne plus présenter de risques pour les pêcheurs amateurs.
- Le travail pour augmenter le nombre de places pour les bateaux de plaisance se poursuit.
- Des photos de la bouée de l'île de Nantes ont été adressées à l'UFMO.
- Plan Loire :
  - Une lettre de synthèse sur l'opération de remodelage des épis en amont va être mise en ligne sur le site internet : [www.contrat-loire-annexes.fr](http://www.contrat-loire-annexes.fr)
  - Une réunion de concertation a eu lieu en novembre 2016 pour présenter les travaux et le planning.
- Aides VNF
  - Une présentation a été faite début 2017 à l'UFMO et à la CLT.

## Contact :

Voies navigables de France  
Direction territoriale bassin de la Seine  
UTI Loire  
10 bd Gaston Serpette  
BP 53606  
44036 Nantes Cedex 1  
Tél : 02 40 67 26 01  
Fax : 02 40 67 23 06  
Mail : [uti.loire@vnf.fr](mailto:uti.loire@vnf.fr)



VNF/Alexandra Lebon – Didier Gauducheau